

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 – 154 du 09 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 Novembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – V. CERF – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. A. CHAUSSOY – Ph. DERUY – G. POUILLAUE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – P. COLLE – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.M. BLAISE – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – J.M. LECORNET

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE
Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU
M. J. MAUREUR, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND
M. V. CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER
M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE

OBJET : Musée Letaille – Passeport Bataille d'Arras

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche initiée par le service « Culture » et l'agent de médiation embauché au Musée Letaille pour dynamiser la fréquentation du Musée.

Monsieur le Président présente l'offre proposée par l'Office de Tourisme de la Ville d'ARRAS et le Musée des Carrières WELLINGTON de constituer un réseau permettant de déployer une offre promotionnelle se traduisant par un tarif réduit sur chacun des deux musées représentant un rabais de 1 €uro sur chaque billet vendu.

Monsieur le Président indique que la participation de l'Intercommunalité se traduit par la proposition et la vente du passeport Bataille d'Arras, d'une part, et par l'application du tarif réduit c'est-à-dire le tarif groupe pour les visiteurs titulaires de ce passeport, d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le principe de l'opération Passeport Bataille d'ARRAS menée en partenariat avec l'Office de Tourisme de la Ville d'ARRAS et le Musée des Carrières WELLINGTON,
- d'autoriser l'application du tarif groupe pour les visiteurs titulaires de ce passeport.

La présente délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs.

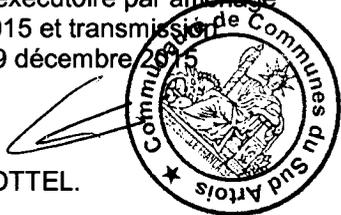
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 décembre 2015 et par transmission au service du contrôle de légalité en Préfecture le 9 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 9 décembre 2015 et transmission
en Préfecture le 9 décembre 2015

Le Président,

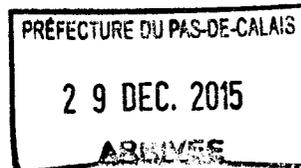
Jean Jacques COTTEL.



Le Président,

A handwritten signature in blue ink.

Jean Jacques COTTEL.



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

29 DEC. 2015

ARRIVÉE